

Image not found or type unknown



Reconnaissance d'un enfant

Par **miguely**, le **10/11/2010 à 19:37**

Bonjour, mon mari a reconnu son fils né d'une union antérieure sans mon consentement, est-ce légal? puis je contester la procédure?

Par **mimi493**, le **10/11/2010 à 19:46**

Il n'a pas à vous demander votre avis, vous n'êtes pas concernée. La reconnaissance est totalement légale.